



ADDENDA N° 1

Numéro de la demande de soumissions : 18-1163

Titre : Bâtiment 82 Restauration (18-1163)

Date : 20 septembre 2018

Les renseignements ci-dessous complètent ou remplacent le contenu correspondant des documents d'appel d'offres émis le 12 septembre 2018. Le présent addenda fait partie des documents contractuels, et il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison du présent addenda doit être inclus dans la proposition de prix. Les révisions suivantes remplacent le contenu de la partie correspondante du dossier d'appel d'offres d'origine du projet susmentionné, dans la mesure indiquée, et elles deviennent partie intégrante de ce dernier.

A FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION, OFFRE ET ENTENTE, 2. L'entrepreneur doit mener à bien les travaux:

SUPPRIMER:

d'ici le 2018-10-31.

INSÉRER:

d'ici le 2018-11-30.

Clarification des changements aux dessins

1. S 01

1.1 Exigences additionnels pour les dessins d'atelier, l'échafaudage et l'ingénieur géotechnique.

2. S 02

2.1 Clarification pour les enlèvements intérieurs et pour les instructions générales pour les murs de fondation.

3. S 03

3.1 Clarification du concept d'entretoisement et l'addition du concept de épissure.

QUESTIONS ET RÉPONSES (Q et R)

Q 1. Y at-il un rapport sur les substances désignées pour ce bâtiment?

R 1. Non

Q 2. Y at-il un rapport du sol?

R 2. Non

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT LES MÊMES.

Fin de l'addenda n° 1

NOTES GÉNÉRALES ET (OU) DÉTAILS TYPIQUES

GÉNÉRALITÉS

LES NOTES GÉNÉRALES ET LES DÉTAILS TYPIQUES S'APPLIQUENT À TOUTES LES CONDITIONS STRUCTURELLES N'AYANT PAS FAIT L'OBJET DE DÉTAILS OU DE RENVOIS SPÉCIFIQUES DANS LES DESSINS DE CHARPENTE.

LES PRÉSENTS NOTES AINSI QUE LES DÉTAILS ET DESSINS CONNEXES DEVRONT ÊTRE LUS CONCURREMMENT AVEC LE DEVIS SE RAPPORTANT AU PROJET EN COURS.

CES DESSINS NE DEVRONT ÊTRE UTILISÉS QUE PAR LE CLIENT DE L'EXPERT-CONSEIL. TOUTS LES RENSEIGNEMENTS Y FIGURANT S'APPLIQUENT AU PROJET EN COURS SEULEMENT ET EXPRIMENT LE MEILLEUR JUGEMENT DE L'EXPERT-CONSEIL À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS EN SA POSSESSION AU MOMENT DE SA PRÉPARATION DES DESSINS. LES DÉCISIONS OU ACTIONS PRISES PAR DES TIERCES ET FONDÉES SUR LES RENSEIGNEMENTS COMPRIS DANS LES PRÉSENTS DESSINS DEVRONT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME RELEVANT UNIQUEMENT DE CES TIERCES.

LES DESSINS APPARTIENNENT À LA SOCIÉTÉ ADJELEIAN ALLEN RUBELI LTD.

CODES ET NORMES

LES DÉTAILS DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE CONFORMES AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA (ÉDITION DE 2015). DANS L'ENSEMBLE DES PRÉSENTS DESSINS, LE TERME « CODE DE CONSTRUCTION » SE RAPPORTE AU PRÉSENT CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA.

DANS LES DESSINS, L'ON POURRA RETROUVER LES NORMES CI-APRÈS PRÉSENTÉES SOUS FORME ABRÉGÉE ET CE, COMME SUIT :

NORME	TITRE/DESCRIPTION	FORME ABRÉGÉE
ASTM F1554-07	BOULONS D'ANCRAGE EN ACIER ET À RÉSISTANCE AU FLÉCHISSEMENT CONFORME À CE QUI SUIT : 36, 55 ET 105 KSI.	ASTM F1554
CSA A23.1-09	MATÉRIAUX EN BÉTON ET MÉTHODES DE CONSTRUCTION DE BÉTON	CSA A23.1
CSA A23.2-09	MÉTHODES D'ESSAI ET PRATIQUES COURANTES DANS LE CAS D'OUVRAGES EN BÉTON	CSA A23.2
CSA A23.3-04	CONCEPTION DE STRUCTURES EN BÉTON	CSA A23.3
CSA 086-09	CONCEPTION CALCULÉE DANS LE BOIS	CSA 086

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES DANS LE CONTEXTE, LES RENVOIS À DES NORMES CORRESPONDENT À DES RENVOIS EXPRIMÉS EN UNITÉS MÉTRIQUES. À CERTAINS ENDROITS, LES RENVOIS EN FORME ABRÉGÉE À DES NORMES DE LA CSA OMETTENT LE SIGLE « CSA ».

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES RENVOIS ENJOINTENT TOUTES LES ERREURS ET TOUTS LES SUPPLÉMENTS PUBLIÉS.

ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES

OUTRE LES ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES STANDARD POUR LES UNITÉS DE MESURE (UNITÉS 'SI' ET UNITÉS CONVENTIONNELLES DES É.-U.) ET LES VARIABLES QUI SONT DÉCRITES DANS LES DESSINS, IL SE PEUT QUE L'ON RETROUVE LES ABRÉVIATIONS CI-APRÈS DANS LES PRÉSENTS DESSINS ET CE, AVEC OU SANS POINT ET À CERTAINES OCCASIONS, À L'ÉTAT COMBINÉ, COMME SUIT :

AFF	AU-DESSUS DU PLANCHER FINI	L.L.	CHARGE DYNAMIQUE OU COUCHE INFÉRIEURE
B	PARTIE INFÉRIEURE	LLH	PATTE LONGUE À L'HORIZONTALE
BOT.	PARTIE INFÉRIEURE	LLV	PATTE LONGUE À LA VERTICALE
BPL	PLAQUE D'ASSISE	M	MOMENT
BRG	APPUI	MIRR.	MIROIR
C	PROFILÉ OU COMPRESSION	N.F.	FAÇADE RAPPROCHÉE
c/c	INTERVALLE D'ENTRE AXES	N.I.C.	NON INCLUS AU CONTRAT
CJ	JOINT DE CONTRÔLE	N.T.S.	PAS À ÉCHELLE
CONC.	BÉTON	O.F.	FAÇADE EXTÉRIEURE
CONT.	EN CONTINU	OPP.	OPPOSÉE
c/w	À AMÉNAGER AVEC	P.C.	BÉTON PRÉFABRIQUÉ OU CAPUCHON DE PIEUX
D.L.	CHARGE STATIQUE	PCO	COUPURE DE PIEUX
DIM.	DIMENSION	PL	PLAQUE
EA.	CHAQUE	REINF.	OUVRAGE DE RENFORT
E.E	CHAQUE EXTRÉMITÉ	REQ'D	REQUIS
E.F.	CHAQUE FAÇADE	R.O.	OUVERTURE BRUTE
E.J.	JOINT DE DILATATION	SEC	COUPE
E.S.	CHAQUE CÔTÉ	S.O.G.	DALLE SUR SOL
EXP. JT	JOINT DE DILATATION	STD	STANDARD
EX.	EXISTANT	T	PARTIE SUPÉRIEURE OU FORCE DE TENSION
EXIST.	EXISTANT	T/	PARTIE SUPÉRIEURE DE
E.W.	CHAQUE SENS	T.O.	PARTIE SUPÉRIEURE DE
EL.	ÉLÉVATION	TJ	SOLIVEAU D'ATTACHE
EXT.	EXTÉRIEUR	T.O.S.	PARTIE SUPÉRIEURE DE L'ACIER OU DE LA DALLE
F	FORCE, FORCE AXIALE	T.O.W.	PARTIE SUPÉRIEURE DU MUR
F.F	FAÇADE ÉLOIGNÉE	TYP.	DÉTAIL TYPIQUE
F.D.	DRAIN DE PLANCHER	U.L.	COUCHE SUPÉRIEURE
FDN	FONDATION	U/N	À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES
FTG	EMPATTEMENT	U/S	SOUS-FACE
FL.	PLANCHER	V	À LA VERTICALE OU FORCE DE CISAILEMENT
GALV.	GALVANISÉ	VERT.	À LA VERTICALE
H	À L'HORIZONTALE	V.O.S.	À VÉRIFIER SUR PLACE
HOR.	À L'HORIZONTALE	WWM	TREILLIS À FILS MÉTALLIQUES SOUDÉS
I.F.	FAÇADE INTÉRIEURE	Ø	À (ESPACEMENT D'ENTRE AXES)
INT.	INTÉRIEUR	∅	DIAMÈTRE
INCL.	Y COMPRIS		
L	LONGUEUR OU CORNIÈRE EN ACIER		
Ld	LONGUEUR DE DÉVELOPPEMENT D'UN OUVRAGE DE RENFORT (À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, IL S'AGIT ICI DE LA TENSION.)		

D'AUTRES ABRÉVIATIONS POURRONT ÊTRE UTILISÉES DANS LE PRÉSENT CONTEXTE; PRIÈRE D'EXIGER UNE CLARIFICATION EN CAS DE DOUTE.

DESSINS D'ATELIER, PRÉSENTATIONS ET CRITÈRES ET DÉTAILS DE CONCEPTION POUR LES FOURNISSEURS :

GÉNÉRALITÉS :

LES REPRODUCTIONS DES DESSINS DE CHARPENTE NE CONSTITUENT PAS DES MÉDIAS ACCEPTABLES DE DESSINS D'ATELIER.

PAR INGÉNIEUR DANS LES PARAGRAPHES CI-APRÈS ET DANS L'ENSEMBLE DES PRÉSENTS DESSINS, IL FAUT ENTENDRE UN INGÉNIEUR ENREGISTRÉ ET ACCRÉDITÉ À PRATIQUER SA PROFESSION EN ONTARIO; EN OUTRE, LE SCEAU DE L'INGÉNIEUR DEVRA INCLURE L'ESTAMPILLAGE ET LA SIGNATURE DE CHAQUE DESSIN ET LA DATE D'APPOSITION DU SCEAU. POUR CHAQUE DOCUMENT, LES PRÉSENTATIONS DE DOCUMENTS DEVRONT INCLURE DES FICHIERS ÉLECTRONIQUES ET PRÉSENTÉS EN FORMAT PDF. LES QUELS SE DEVANT D'ÊTRE TRANSMIS PAR COURRIEL, À L'ADRESSE SUIVANTE : submit@oaaar.ca. PAR EXCEPTION, IL SE PEUT QUE D'AUTRES MÉTHODES ET (OU) FORMATS DE REMISE DES DOCUMENTS FASSENT L'OBJET D'UNE ENTENTE ÉCRITE ET PRÉCÉDANT LA SOUMISSION ENTRE LES PARTIES CONCERNÉES.

LA REVUE DES DESSINS NE S'APPLIQUE QU'À L'ARRANGEMENT GÉNÉRAL ET SERT À CONFIRMER QUE LE TOUT EST CONFORME AU CONCEPT GÉNÉRAL DE CONCEPTION. CETTE REVUE NE SOUS-ENTEND PAS UNE APPROBATION DE LA CONCEPTION DÉTAILLÉE NI DES QUANTITÉS AVANCÉES DANS LES DESSINS PRÉSENTÉS; ELLE NE DOIT PAS NON PLUS RELEVER L'ENTREPRENEUR DE SES RESPONSABILITÉS DE RÉALISER DES TRAVAUX EN TOUT POINT COMPLETS, PRÉCIS ET CONFORMES AUX RENSEIGNEMENTS COMPRIS DANS LES DESSINS DE CHARPENTE. PRÉVOIR UN DÉLAI DE QUINZE (15) JOURS POUR LA REVUE DES DESSINS D'ATELIER.

NE PAS FABRIQUER DE MATÉRIAUX QUI FONT SUITE À UN REJET OU À UNE DÉSAPPROBATION DES DESSINS D'ATELIER.

DOCUMENT SUBMISSIONS SHALL INCLUDE FOR EACH DOCUMENT ELECTRONIC FILES IN PDF FORMAT DELIVERED BY EMAIL TO submit@oaaar.ca, UNLESS OTHER FORMATS AND/OR METHODS OF DELIVERY ARE AGREED IN WRITING IN ADVANCE OF SUBMISSION.

PAPER DOCUMENTS SUBMITTED IN LIEU OF ELECTRONIC DOCUMENTS SHALL INCLUDE 2 COPIES AND 1 REPRODUCIBLE FOR EACH DOCUMENT.

TRAVAUX D'ÉCHAFAUDAGE :

PRODUIRE DES DÉTAILS DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTION DES COFFRAGES ET DES ÉCHAFAUDAGES AINSI QUE DES TRAVAUX D'ÉTAYAGE ET DE NOUVEL ÉTAYAGE; PRODUIRE AINSI TOUTES LES EXIGENCES PARTICULIÈRES DE DÉPOUILLEMENT DES COFFRAGES, EN LES INSCRIVANT SUR DES FEUILLES DE CONCEPTION QUI DEVRONT ÊTRE PRÉPARÉES ET ESTAMPILLÉES PAR UN INGÉNIEUR ACCRÉDITÉ.

À SOUMETTRE À L'EXAMEN LA SÉQUENCE DES TRAVAUX PROPOSÉ POUR LES TRAVAUX EN PHASES DU NOUVEAU MURS DE FONDATION.

À SOUMETTRE À L'EXAMEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES : LES DESSINS DE TOUTS LES JOINTS DE CONSTRUCTION PROPOSÉS AINSI QUE DE LEURS EMBLEMES ET LES DESSINS D'AMÉNAGEMENT DES PLATES-FORMES D'ENTRETIEN MÉNAGER ET DES TRAITS DE SCIÉS DANS LA DALLE SUR SOL, AUX FINS DE SECTIONNEMENT DU BÉTON.

BÉTON – MATÉRIAUX :

SOUMETTRE À L'EXAMEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES TOUTS LES DOSAGES PROPOSÉS POUR MÉLANGER LE BÉTON. À PRÉSENTER AU MOINS QUINZE (15) JOURS AVANT LA DATE PRÉVUE DE MISE EN ROUTE DES TRAVAUX.

BÉTON – OUVRAGES DE RENFORT :

SOUMETTRE À L'EXAMEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES LES DESSINS DE MISE EN PLACE ET LES LISTES DE BARRES ET CE, POUR CHAQUE PORTION DE LA STRUCTURE. MONTRER LA PLEINE ÉLÉVATION DES MURS. MONTRER L'ACIER SUPÉRIEUR ET L'ACIER INFÉRIEUR POUR LES DALLLES ET CE, DANS DES PLANS DISTINCTS ET COMPTE TENU DE L'ACIER D'ARMATURE EXIGÉ, EN INSCRIVANT DIRECTEMENT LE TOUT SUR LES DESSINS EN CAUSE.

SÉQUENCE DES TRAVAUX :

SOUMETTRE À L'EXAMEN LA SÉQUENCE PROPOSÉE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION QUI Y COMPRIS MAIS N'EST PAS LIMITÉ À LA DÉMOLITION DES MURS DE PIERRE DE FONDATION EXISTANT, L'EXCAVATION, LE MUR DE FONDATION EN BÉTON NOUVEAU ET L'ENTRETOISEMENT DUR MUR EST.

ENTRETOISEMENT DU MUR :

À SOUMETTRE LES DÉTAILS DE LA CONCEPTION ET DE LA CONSTRUCTION DE L'ENTRETOISEMENT, L'ÉTAYAGE ET TOUTS AUTRES EXIGENCES POUR L'ENTRETOISEMENT /L'ÉTAYAGE DES MURS. TOUTE CONCEPTION ET DESSINS SERONT ÉMIS ET SCÉLLÉ PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL.

RAPPORT GÉOTECHNIQUE :

L'ENTREPRENEUR EST À RETENIR LES SERVICES D'UN INGÉNIEUR GÉOTECHNIQUE. L'INGÉNIEUR EST À SOUMETTRE UN EXAMEN DES SOLS EXISTANTS AINSI, QU'À CONFIRMER LES CAPACITÉS D'APPUI AUX LOCATIONS DES SEMELLES. À SOUMETTRE LES RAPPORTS GÉOTECHNIQUES AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

DIMENSIONS

VÉRIFIER LES DIMENSIONS COMPRISES DANS LES PRÉSENTS DESSINS, EN LES COMPARANT AVEC CELLES DES DESSINS D'ARCHITECTURE ET CE, AVANT DE LES UTILISER À DES FINS DE FABRICATION OU DE CONSTRUCTION. SIGNALER TOUTE CONTRADICTION AU MOMENT MÊME DE SA DÉCOUVERTE.

LES DESSINS ONT ÉTÉ RAISONNABLEMENT ÉTABLIS ET TRACÉS À L'ÉCHELLE, MAIS L'ENTREPRENEUR SE DOIT D'ÉVITER DE PRÉLEVER DES MESURES À L'ÉCHELLE À PARTIR DE CES DESSINS.

DESSINS D'ARCHIVE

L'ENTREPRENEUR DEVRA CONSERVER DEUX JEUX DE DESSINS D'ARCHIVES, À GARDER À JOUR ET MONTRANT L'ÉTAT CONSTRUIT DE TOUTS LES ASPECTS DE LA STRUCTURE; CES DESSINS DEVRONT ÊTRE DISPONIBLES POUR FINS DE RÉVISION AU COURS DE LA CONSTRUCTION ET IL FAUDRA LES REMETTRE À L'EXPERT-CONSEIL ET AU PROPRIÉTAIRE AU MOMENT DE LA RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX.

INSPECTIONS ET ESSAIS

LES ARTICLES CI-APRÈS DEVRONT ÊTRE INSPECTÉS OU ÉProuvés PAR UN ORGANISME INDÉPENDANT D'INSPECTION ET (OU) D'ESSAI, TEL QUE DÉSIGNÉ PAR LE CLIENT. LES MATÉRIAUX ET LA MAIN D'ŒUVRE NON CONFORMES AU DEVIS DEVRONT ÊTRE REJETÉS PAR L'ENTREPRENEUR. LES RAPPORTS ET RÉSULTATS D'ESSAIS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS SANS TARDER À L'EXAMEN DE L'INGÉNIEUR, SANS POUR AUTANT SE LIMITER À CE QUI SUIT, VOICI CE QUE LES ESSAIS COMPORTENT :

SOLS :

ENTREPRENDRE TOUTES LES OPÉRATIONS D'ESSAI ET D'INSPECTION (DAMAGE, CAPACITÉ D'APPUI ET AINSI DE SUITE) ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC L'EXIGENCE DE L'INGÉNIEUR EN GÉOTECHNIQUE, RETENU PAR L'ENTREPRENEUR.

BÉTON :

ESSAIS DE BÉTON ET DE COULIS, SELON LA PLUS RÉCENTE ÉDITION DE LA NORME CSA A23.2 ET SELON LES STIPULATIONS DU DEVIS À CE SUJET ET CE, COMPTE TENU DES EXIGENCES D'AFFAISSEMENT, DE CONCENTRATION D'AIR ET DE MORISSEMENT; À PRÉSENTER AVANT L'UTILISATION DE CES PRODUITS. L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE TENIR UN ENREGISTREMENT DES DATES DE COULAGE, DES ESSAIS ENTREPRIS ET DE LA CLASSIFICATION DU BÉTON UTILISÉ ET CE, COMPTE TENU DE L'EMPLACEMENT ET DES RÉSULTATS DES ESSAIS POUR L'ENSEMBLE DES ARTICLES COULÉS.

ESSAIS SERVANT À DÉTERMINER LA RÉSISTANCE DU BÉTON SUR PLACE ET CE, À DES FINS DE DÉCOFFRAGE HÂTIF ET EN RAPPORT AVEC LE TYPE D'ESSAI DÉTERMINÉ, LEQUEL TYPE D'ESSAI DEVANT ÊTRE PRÉSCRIT À PARTIR DE CE QUE L'ORGANISME D'ESSAI EXIGE EN PAREILLE CIRCONSTANCE. LES ESSAIS ET TRAVAUX DE RÉPARATION NÉCESSAIRES À LA STRUCTURE PAR SUITE DE CES ESSAIS DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS PAR L'ENTREPRENEUR ET CE, SANS QUE LA CHOSE N'ENTRAÎNE DE DÉBOURSÉS SUPPLÉMENTAIRES DE LA PART DU PROPRIÉTAIRE.

ESSAIS REQUIS ET PRESCRITS PAR L'INGÉNIEUR, POUR DÉTERMINER LA RÉSISTANCE DU BÉTON SUR PLACE. LE BÉTON QUI NE RÉPOND PAS AUX EXIGENCES PRESCRITES POURRA ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME REJETABLE; ET IL DEVRA EN ÊTRE DE MÊME POUR LE BÉTON QUI PRÉSENTE UNE APPARENCE MÉDIOCRE, DES ENDOMMAGEMENTS OU DES DÉFECTUOSITÉS. L'ON SE DEVRA DE PRÉLEVER DES NOYAUX DE CAROTTAGE ET DE LES REMETTRE À DES FINS D'ESSAI À L'ORGANISME D'ESSAI DÉSIGNÉ. ET TOUTS LES TRAVAUX DE RÉPARATION NÉCESSAIRES À MÊME LA STRUCTURE ET FAISANT SUITE AUX RÉSULTATS DES PRÉSENTS ESSAIS DEVRONT ÊTRE ENTREPRIS SANS QUE LA CHOSE N'ENTRAÎNE DE DÉBOURSÉS SUPPLÉMENTAIRES DE LA PART DU PROPRIÉTAIRE.

FONDACTIONS

ASSISE :

TOUTS LES EMPATTEMENTS DEVRONT ÊTRE SUPPORTÉS PAR UN SOL NATUREL, NON MODIFIÉ ET SAIN .

VALEURS D'APPUI ÉTABLIES COMME SUIT :

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, DE 100 kPa (« SLS ») ET 75 kPa (« ULS »)

TOUTES LES SURFACES D'APPUI DEVRONT ÊTRE APPROUVÉES PAR UN EXPERT-CONSEIL EN GÉOTECHNIQUE ET CE, AVANT DE COULER DU BÉTON.

NE PAS DÉPOSER DE REMBLAI CONTRE DES MURS DE FONDATION TANT QUE LES DALLLES DE SUPPORT OU AUTRES SYSTÈMES N'AURONT PAS ÉTÉ COULÉES; UNE EXCEPTION À CETTE RÈGLE CORRESPOND À LA PRÉSENTATION ET À L'EXÉCUTION DE DÉTAILS DE RENFORT AVANT LE REMBLAYAGE PROPREMENT DIT. DANS LA MESURE DU POSSIBLE, REMBLAYER DES DEUX CÔTÉS DES MURS ET CE, DE FAÇON SIMULTANÉE.

RECOUVREMENT CONTRE LE GEL :

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES ET À L'EXTÉRIEUR, LE FOND DES EMPATTEMENTS DEVRA PRÉSENTER UN RECOURVEMENT DE PROTECTION CONTRE LE GEL D'AU MOINS 1 830 mm ET CE, JUSQU'AU NIVEAU DU TERRASSEMENT DÉFINITIF ET CE, Y COMPRIS LES EMPATTEMENTS DANS LES ZONES NON CHAUFFÉES DU SOUS-SOL. AU COURS DE TRAVAUX RÉALISÉS EN HIVER, PRÉVOIR UNE PROTECTION CONTRE LE GEL À L'EMPLACEMENT DE TOUTS LES EMPATTEMENTS.

TRAVAUX D'ÉTAYAGE ET D'EXCAVATION

LA CONCEPTION DEVRA ÊTRE FONDÉE SUR LES CRITÈRES RECOMMANDÉS DANS LE RAPPORT DES SOLS; EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE À L'APPROBATION DES AUTORITÉS MUNICIPALES OU DE TOUTE AUTRE AUTORITÉ COMPÉTENTE EN CAUSE.

BÉTON

TOUTS LES OUVRAGES EN BÉTON DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX PLUS RÉCENTES ÉDITIONS DES NORMES CSA-A23.1 ET CSA-A23.3 ET CE, COMPTE TENU DES PRESCRIPTIONS ADDITIONNELLES SUIVANTES :

EMPLACEMENT	RÉSISTANCE MINIMALE ET PRESCRITE DU BÉTON APRÈS 28 JOURS	AFFAISSEMENT	CLASSE D'EXPOSITION	REMARQUES
	MPa	mm		
EN DESS. DU SOL EMPATTEMENTS	35	80 ± 30	C-1	

NE PAS RAJOUTER D'EAU AU BÉTON SUR LE CHANTIER. LE TOUT AUQUEL L'ON AURA RAJOUTÉ DE L'EAU SERA TOUT SIMPLEMENT REJETÉ; DANS UN AUTRE TEMPS, TOUT BÉTON NE RÉPONANT PAS AUX EXIGENCES DU DEVIS SERA AUSSI REJETÉ PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

NE PAS UTILISER D'ADDITIFS AU CHLORURE DE CALCIUM.

ACIER D'ARMATURE

À MOINS D'ANNOTATIONS CONTRAIRES, DÉTAILLER ET MONTER L'ACIER D'ARMATURE EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES PERTINENTES DE LA NORME CSA-A23.1-00 ET LE CONTENU DU MANUEL CI-APRÈS DE L'ACI : « REINFORCING STEEL MANUAL OF STANDARD PRACTICE ».

BARRES D'ARMATURE, DE FORME DÉFORMÉE ET DE NUANCE 400W ET CE, SELON LA NORME CSA 030.18.

ÉPISURES :

TOUTES 1.3 Ld (TENSION) CHEVAUchement U/N

LES CHEVAUchements DE GOUJONS DEVRONT CORRESPONDRE AU PLUS LONG RECOURVEMENT DES ÉLÉMENTS À RACCORDER.

CHAISES D'ARMATURE :

PRÉVOIR DES CHAISES, DES BARRES D'ESPACEMENT, DES BARRES DE SUPPORT ET TOUTS LES AUTRES ACCESSOIRES REQUIS POUR SUPPORTER LES ARMATURES ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES STIPULATIONS PERTINENTES DES NORMES CSA23.1 ET CSA23.3, SELON LA PLUS RÉCENTE ÉDITION. LES CHAISES DEVRONT ÊTRE EN PLASTIQUE, À RECOURVEMENT DES EXTRÉMITÉS EN BÉTON. TOUTS LES FILS MÉTALLIQUES D'ATTACHE, TOUTES LES CHAISES ET TOUTS LES SUPPORTS DE BARRE UTILISÉS À L'EMPLACEMENT D'ARMATURES REVÊTUES DEVRONT ÊTRE DE TYPE NON MÉTALLIQUE OU PROTÉGÉS PAR L'EMPLOI D'UN ENDUIT ACCEPTABLE.

ESPACER LES CHAISES À 1 200 mm D'ENTRE AXES AU PLUS. DANS LA MESURE DU POSSIBLE, PRÉVOIR DES CHAISES EN CONTINU.

RECOURVEMENT DE BÉTON : (À L'ÉTAT DÉGAGÉ, JUSQU' AUX ARMATURES)

SOUS-FACE DES EMPATTEMENTS (CONTRE LE SOL)	75mm
SOUS-FACE DES EMPATTEMENTS (NON CONTRE LE SOL)	50mm
EMPATTEMENTS (CÔTÉS ET PARTIE SUPÉRIEURE)	50mm

1	2018/09/19	DOCUMENT ADDENDA
1	2018/09/06	DOCUMENT DE SOUMISSION
B	2018/08/10	DOCUMENT À 99%, À FAIRE RÉVISER.
A	2018/08/03	DOCUMENT À 66%, À FAIRE RÉVISER.
N°	Date	Révision

Architecte

Échelle	Par	Date	Véifié
SELON LES IND.	J.M./C.A.	A00T 2018	P.R.

Projet TRAVAUX DE RESTAURATION DU BÂTIMENT 82

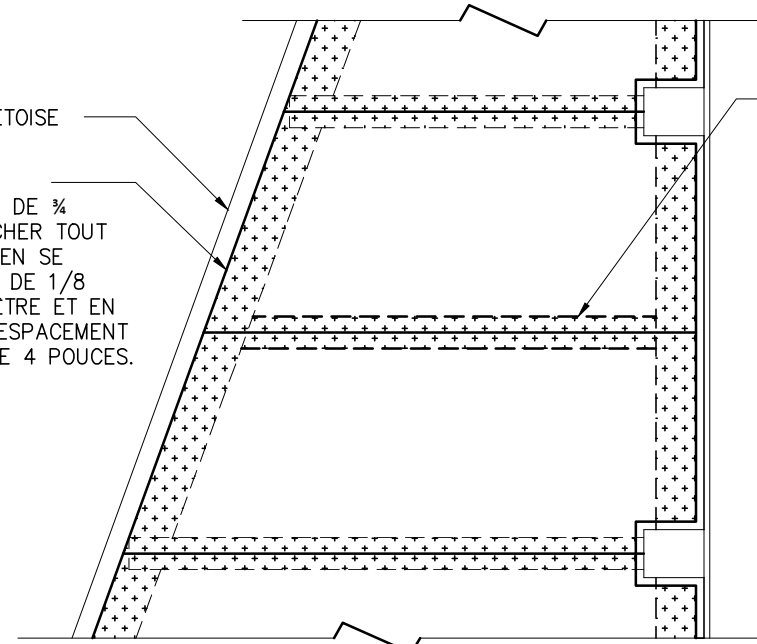
Dessin

NOTES GÉNÉRALES ET (OU) DÉTAILS TYPIQUES

Sceau	Projet n° CEF18 00174
Dessin n° S01	Révision



NOUVELLE ENTRETOISE
FEUILLARD EN CONTRE-PLAQUÉ DE 1/4 POUCE, À ATTACHER TOUT AUTOUR ET CE, EN SE SERVANT DE VIS DE 1/8 POUCE DE DIAMÈTRE ET EN FONCTION D'UN ESPACEMENT D'ENTRE AXES DE 4 POUCES.

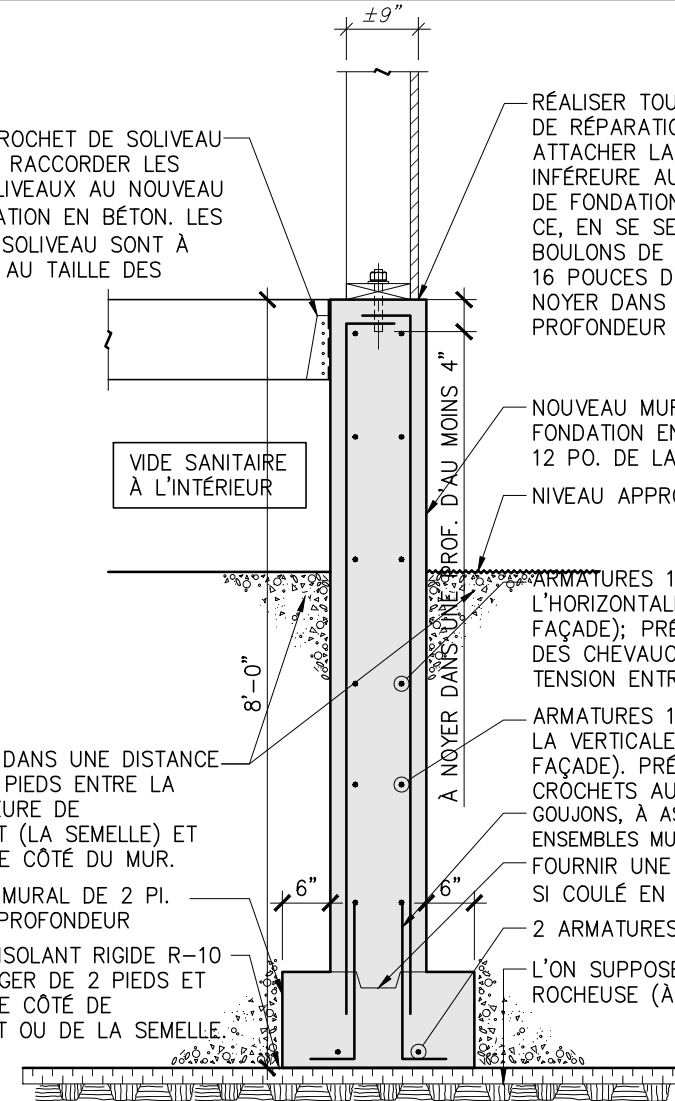


3 DÉTAIL TYPIQUE - RACCORDEMENT DU CONTRE-PLAQUÉ
S03 1/2" = 1'-0"

PRÉVOIR DU COLOMBAGE DE 2" SUR 4" POUR LE RACCORDEMENT DES REBORDS ET CE, AUX ENDOITS À PARTIR DESQUELS LE FEUILLARD EN CONTRE-PLAQUÉ EST PLUS PETIT QUE CE QUI CONSTITUE LA GRANDEUR DES PANNEAUX.

À REMBLAYER DANS UNE DISTANCE D'AU MOINS 6 PIEDS ENTRE LA PARTIE INFÉRIEURE DE L'EMPATTEMENT (LA SEMELLE) ET CE, DE CHAQUE CÔTÉ DU MUR.
EMPATTEMENT MURAL DE 2 PI. SUR 1 PI. DE PROFONDEUR
PRÉVOIR DE L'ISOLANT RIGIDE R-10 ET LE PROLONGER DE 2 PIEDS ET CE, DE CHAQUE CÔTÉ DE L'EMPATTEMENT OU DE LA SEMELLE

PRÉVOIR UN CROCHET DE SOLIVEAU EN BOIS POUR RACCORDER LES NOUVEAUX SOLIVEAUX AU NOUVEAU MUR DE FONDATION EN BÉTON. LES CROCHETS DE SOLIVEAU SONT À CORRESPONDE AU TAILLE DES SOLIVEAUX.



2 COUPE - NOUVEAUX TRAVAUX DE MUR DE FONDATION
S02 1/2" = 1'-0"

REMARQUE:
SE RÉFÉRER À 10/S03 POUR LE DÉTAIL DE L'ÉPISURE DU MUR

RÉALISER TOUTS LES TRAVAUX DE RÉPARATION DU MUR ET ATTACHER LA LISSE INFÉRIEURE AU NOUVEAU MUR DE FONDATION EN BÉTON ET CE, EN SE SERVANT DE BOULONS DE 3/8 POUCE, À 16 POUCES D'ENTRE AXES, À NOYER DANS UNE PROFONDEUR DE 4 POUCES.

NOUVEAU MUR DE FONDATION EN BÉTON DE 12 PO. DE LARGEUR
NIVEAU APPROXIME DU SOL

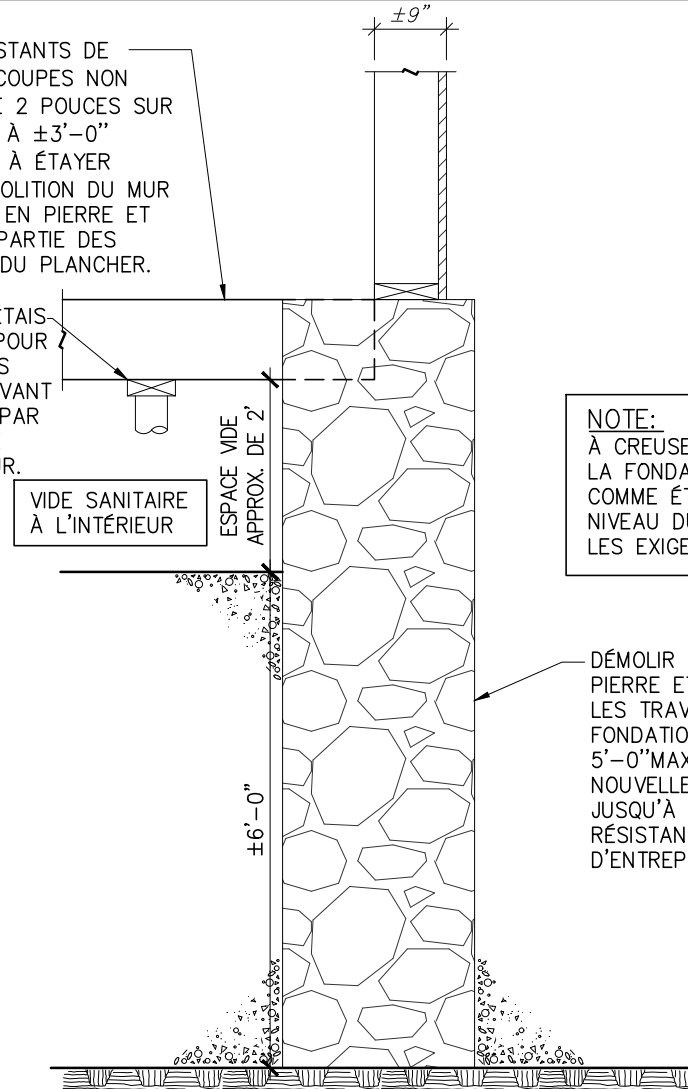
ARMATURES 15M @ 12" H.E.F. (À L'HORIZONTALE ET DANS CHAQUE FAÇADE); PRÉVOIR OU MÉNAGER DES CHEVAUchemENTS DE PLEINE TENSION ENTRE LES PHASES.

ARMATURES 15M @ 12" V.E.F. (À LA VERTICALE ET DANS CHAQUE FAÇADE). PRÉVOIR DES CROCHETS AU HAUT.
GOIJONS, À ASSORTIR AUX ENSEMBLES MURaux À LA VERTICALE. FOURNIR UNE CLÉ DE CISAILEMENT SI COULÉ EN 2 PHASES.

2 ARMATURES 15M EN CONTINU
L'ON SUPPOSE ICI QU'IL S'AGIT DE L'ASSISE ROCHEUSE (À CONFIRMER.).

SOLIVEAUX EXISTANTS DE PLANCHER, À COUPES NON DÉGROSSIES DE 2 POUCES SUR 10 POUCES ET À ±3'-0" D'ENTRE AXES. À ÉTAYER AVANT LA DÉMOLITION DU MUR DE FONDATION EN PIERRE ET ENLEVER UNE PARTIE DES SOLIVEAUX ET DU PLANCHER.

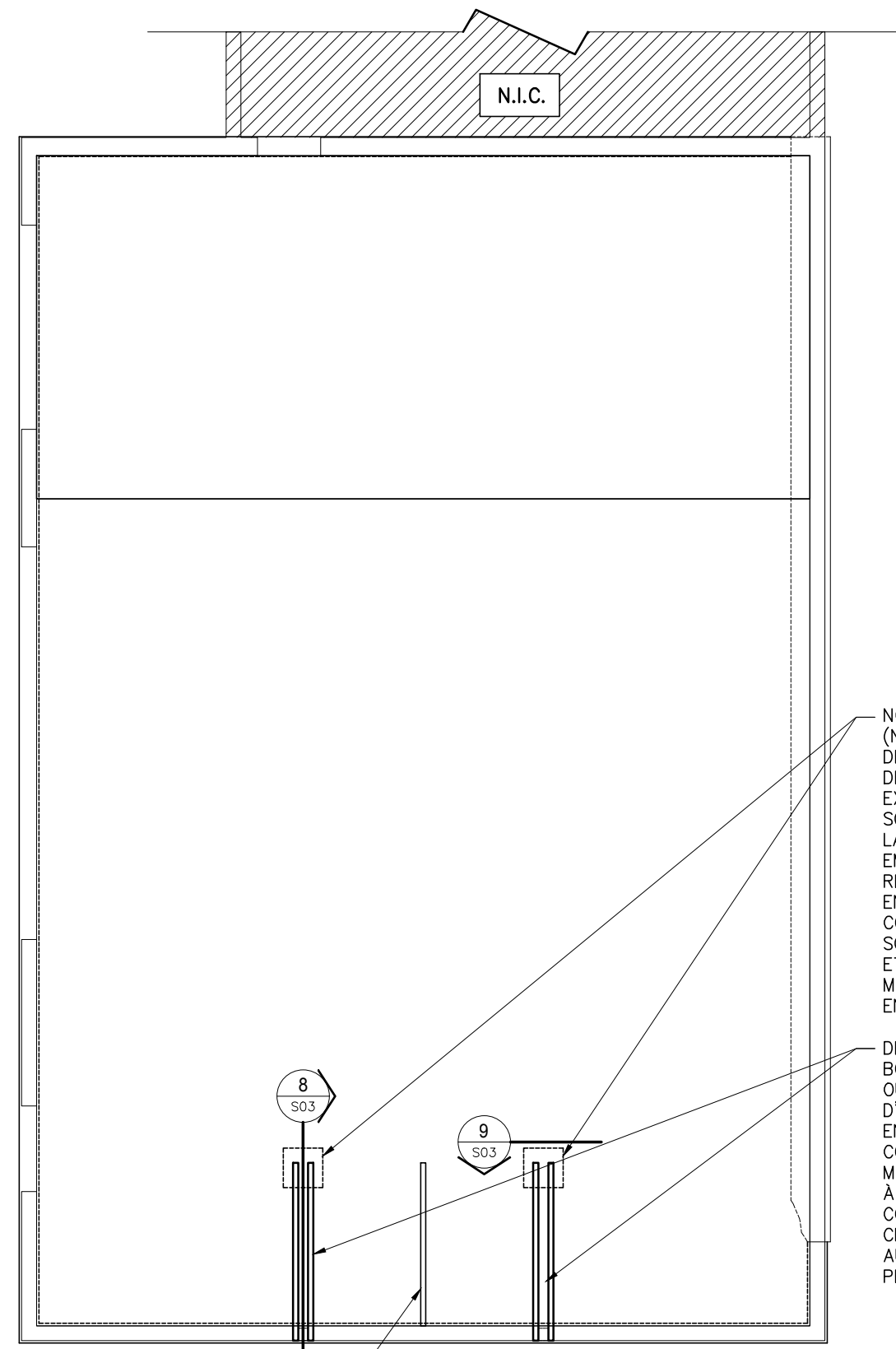
PRÉVOIR DES ÉTAIS TEMPORAIRES POUR SUPPORTER LES SOLIVEAUX; DEVANT ÊTRE CONÇUS PAR L'INGÉNIEUR DE L'ENTREPRENEUR.



1 COUPE - DÉMOLITION DU MUR DE FONDATION EXISTANT
S02 1/2" = 1'-0"

NOTE:
À CREUSER JUSQU'À LA PROFONDEUR DE LA FONDATION, QUE L'ON SOUS-ENTEND COMME ÉTANT À 6'-0" EN DESSOUS DU NIVEAU DU TERRASSEMENT ET CE, SELON LES EXIGENCES.

DÉMOLIR LA FONDATION EXISTANTE EN PIERRE ET DE ±24 POUCES. RÉALISER LES TRAVAUX EN PHASES. N'ENLEVER LA FONDATION QU'EN SECTIONS DE 5'-0" MAX. À LA FOIS. LAISSER LA NOUVELLE FONDATION EN BÉTON MÜR JUSQU'À SON POINT DE 75 P. 100 DE SA RÉSISTANCE COMPLÈTE ET CE, AVANT D'ENTREPRENDRE LA PHASE SUIVANTE.



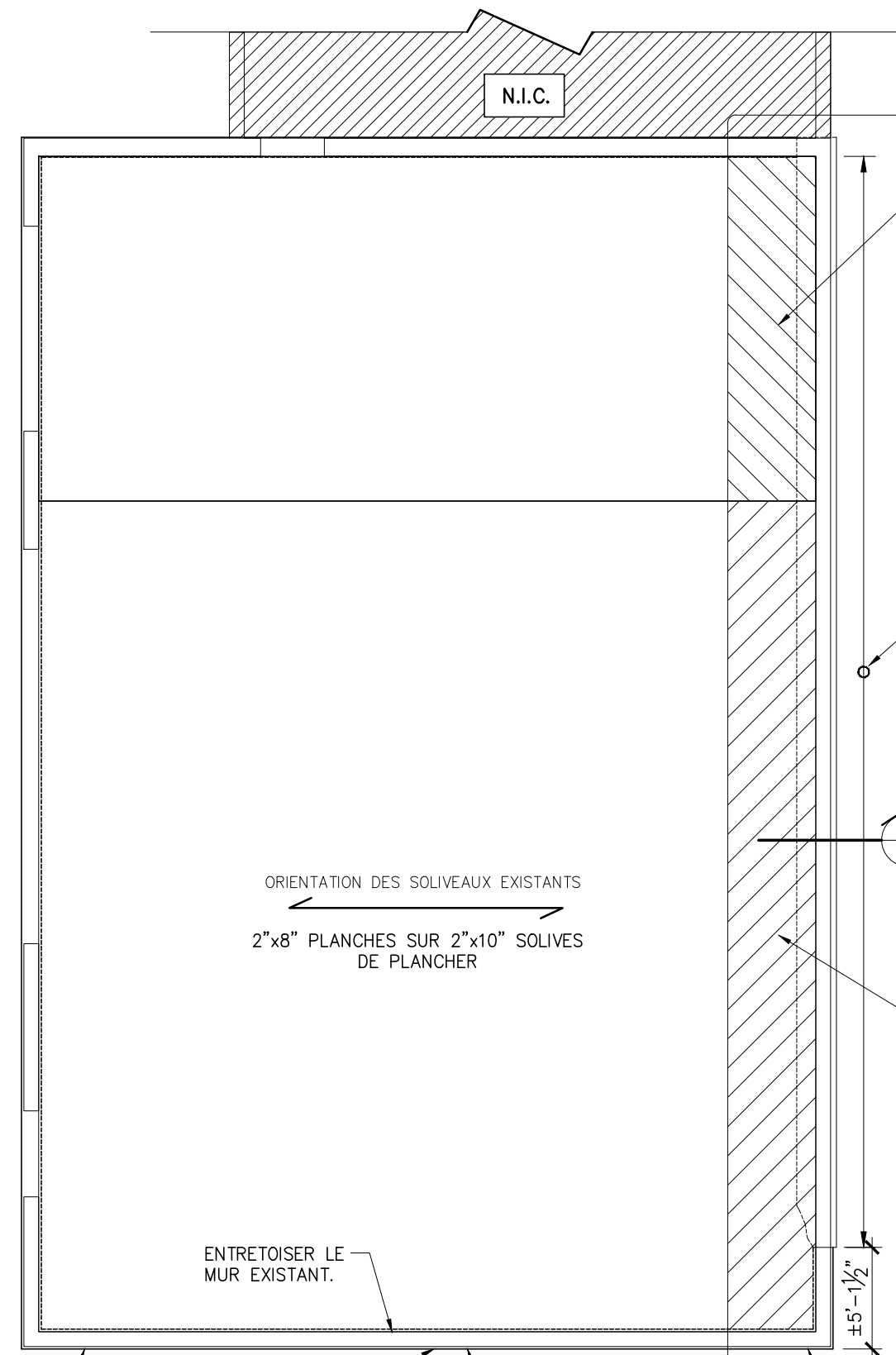
PLAN DE L'AMÉNAGEMENT EXISTANT DES INSTALLATIONS D'ENTRETOISE
1/8" = 1'-0"

NOUVEL EMPATTEMENT (NOUVELLE SEMELLE) EN BÉTON DE 5'-0" SUR 5'-0" EN DESSOUS DU PLANCHER EXISTANT. CREUSER DANS LE SOL EXISTANT ET CE, EN VUE DE LA CRÉATION DU NOUVEL EMPATTEMENT. ENLEVER LE REVÊTEMENT DE SOL EXISTANT EN PLANCHES DE BOIS. CONSERVER LE REVÊTEMENT DE SOL À DES FINS DE REMONTAGE ET CE, UNE FOIS TERMINÉ LE MONTAGE DE NOUVELLES ENTRETOISES.

DE CHAQUE CÔTÉ DU POTEAU EN BOIS, PRÉVOIR DE NOUVEAUX OUVRAGES D'ENTRETOISE D'IDENTIFICATION 12c-E GLULAM, EN PIN OU EN ÉPINETTE ET CONSTITUÉS COMME SUIV : 2 MORCEAUX DE 80 SUR 190 mm. À AMÉNAGER AVEC DU CONTRE-PLAQUÉ ET CE, DE CHAQUE CÔTÉ. SE REPORTER AUX COUPES ET AUX DÉTAILS PERTINENTS.

NOTE :
L'ENTREPRENEUR DEVRA TEMPORAIREMENT ENTRETOISER LE MUR ET CE, DEPUIS SON CÔTÉ EXTÉRIEUR; EN OUTRE, LE TOUT DEVRA ÊTRE CONÇU PAR L'INGÉNIEUR DE L'ENTREPRENEUR.

TRAVAUX LOCALISÉS DE RÉPARATION DE LA FONDATION EN BÉTON; SE REPORTER AU DEVIS.



PLAN DES ZONES EXISTANTES DE RÉPARATION
1/8" = 1'-0"

ORIENTATION DES SOLIVEAUX EXISTANTS
2"x8" PLANCHES SUR 2"x10" SOLIVES DE PLANCHER

ENTRETOISER LE MUR EXISTANT.

FONDATION EXISTANTE EN BÉTON

S'ASSURER QUE LE MUR EXISTANT SOIT ANCRÉ À LA FONDATION. DANS LA NÉGATIVE, PRÉVOIR DES PIÈCES D'ANCRAGE ET CE, SELON LE DÉTAIL 2/S02.

ENLEVER ET CONSERVER LES PLANCHES EXISTANTES ENLEVER LES SOLIVES AUX EXISTANTES POUR L'EXCAVATION À L'INTÉRIEUR. ÉTAYER LES SOLIVES AUX QUI RESTE EN PLACE. REMPLACER AVEC DES SOLIVES AUX 2X12 @ 16 SUR CENTRE RÉINSTALLER LES PLANCHES EXISTANTES.

DÉMOLIR LA PALLE SUR SOL EXISTANTE COULER UNE NOUVELLE DALLE SUR TERRE DE 5 PO.

CREUSER DES 2 CÔTÉS DU MUR EXISTANT DE FONDATION EN PIERRE. PRÉVOIR DES ÉTAIS D'EXCAVATION ET DES SUPPORTS LATÉRAUX ET MURaux ET CE, SELON LES EXIGENCES. LE TOUT DEVRA ÊTRE CONÇU PAR L'INGÉNIEUR DE L'ENTREPRENEUR.

À RÉALISER EN PHASES ET CE, DANS LA ZONE DE DÉMOLITION DE LA FONDATION ET DE PRÉVISION DE NOUVEAUX TRAVAUX DE FONDATION EN BÉTON.

N°	Date	Révision
2	2018/09/19	DOCUMENT ADDENDA
1	2018/09/06	DOCUMENT DE SOUMISSION
B	2018/08/10	DOCUMENT À 99%, À FAIRE RÉVISER.
A	2018/08/03	DOCUMENT À 66%, À FAIRE RÉVISER.

Architecte

Échelle	Par	Date	Vérifié
SELON LES IND.	J.M./C.A.	A00T 2018	P.R.

Projet **TRAVAUX DE RESTAURATION DU BÂTIMENT 82**
Dessin **PLAN D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET COUPES**

Scale

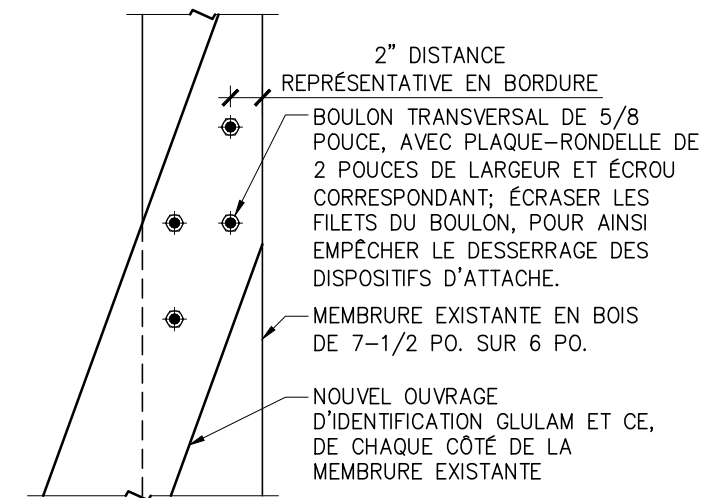
Projet n°

CEF18 00174



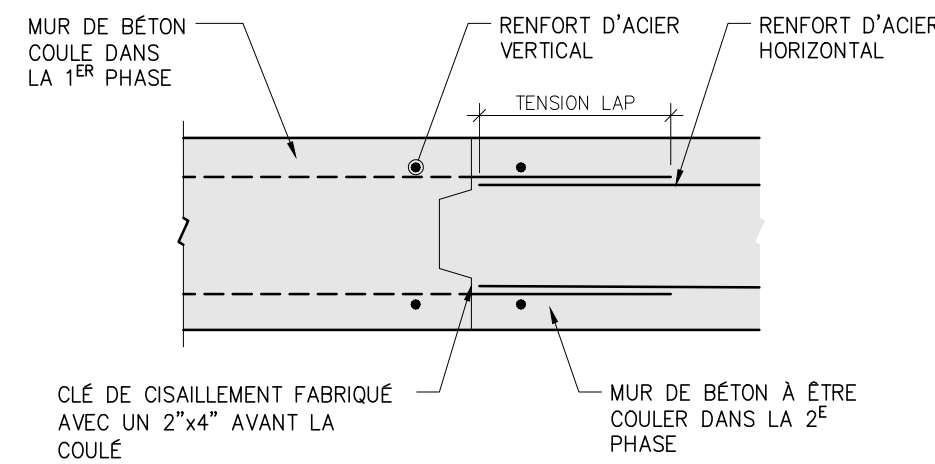
Drawing No. Revision

S02



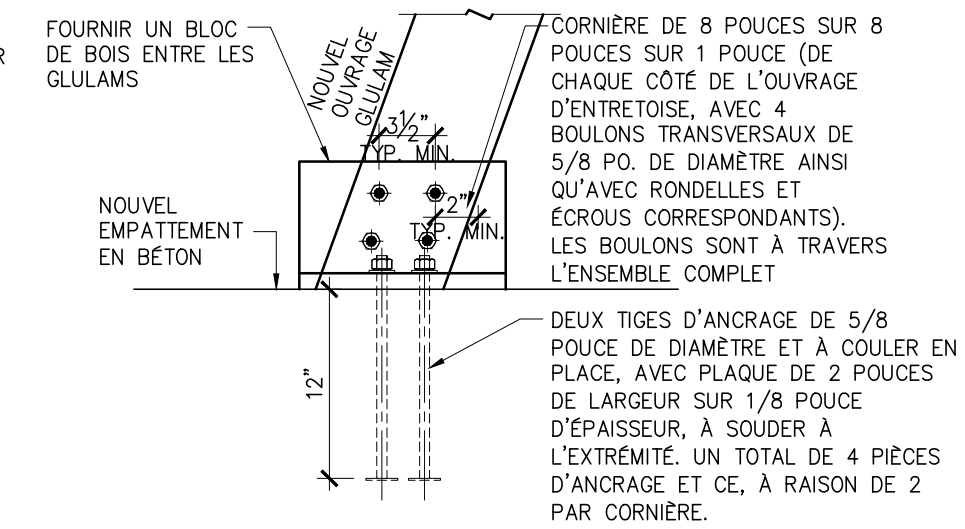
7 DÉTAIL DE RACCORDEMENT À MÊME LA PARITE SUPÉRIEURE DE L'ENTRETOISE

S03 1" = 1'-0"



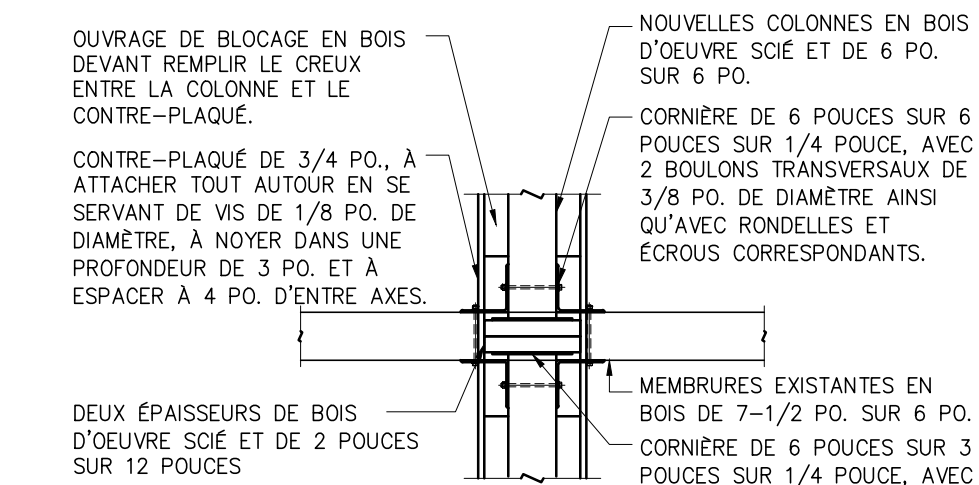
10 DÉTAIL - D'ÉPAISSEUR DU MUR

S03 1" = 1'-0"



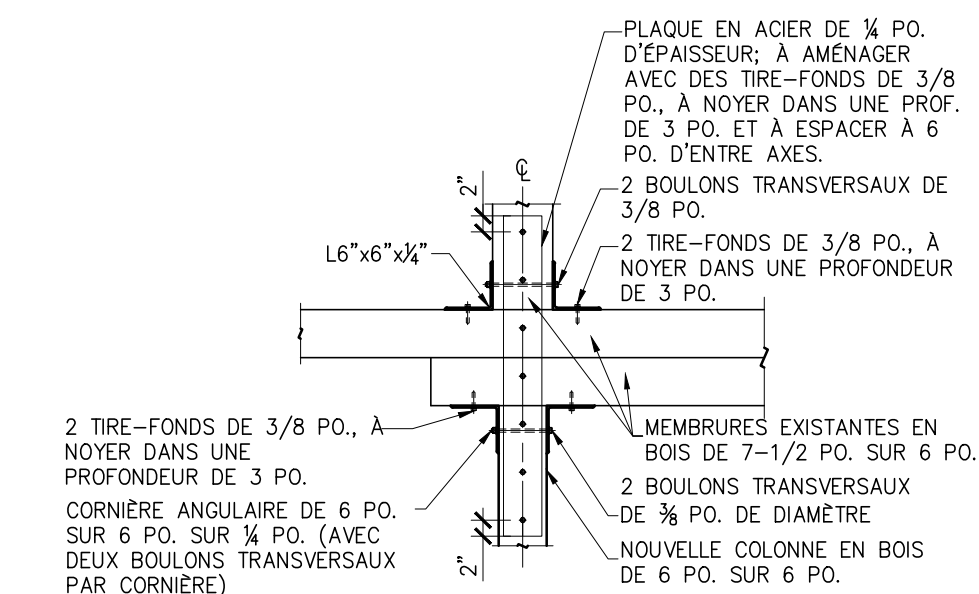
6 DÉTAIL DE RACCORDEMENT DE L'ENTRETOISE ET DE L'EMPATTEMENT OU DE LA SEMELLE

S03 1" = 1'-0"



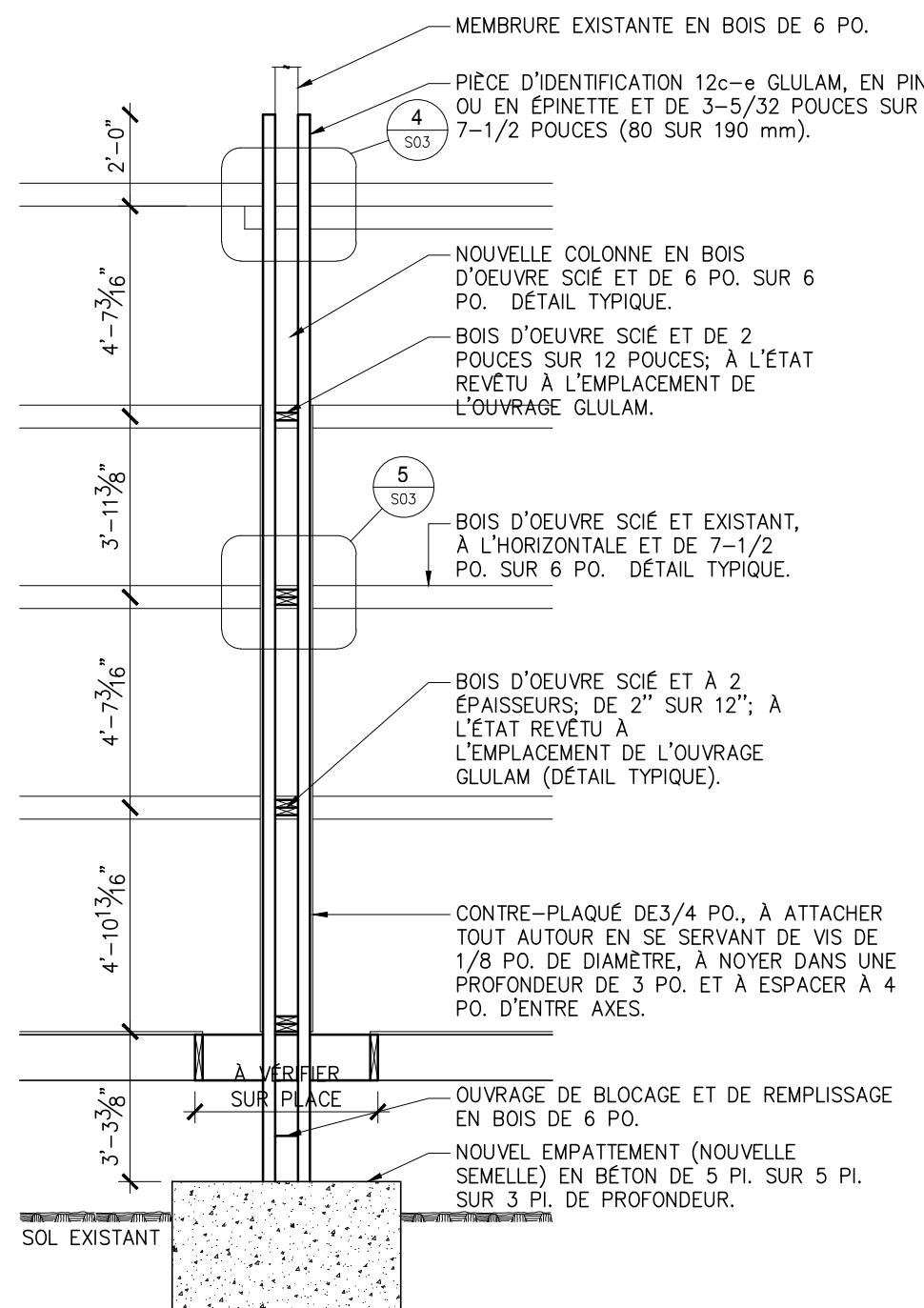
5 DÉTAIL - RACCORDEMENT DE NOUVELLES MEMBRURES EN BOIS DE 6x6

S03 1/2" = 1'-0"



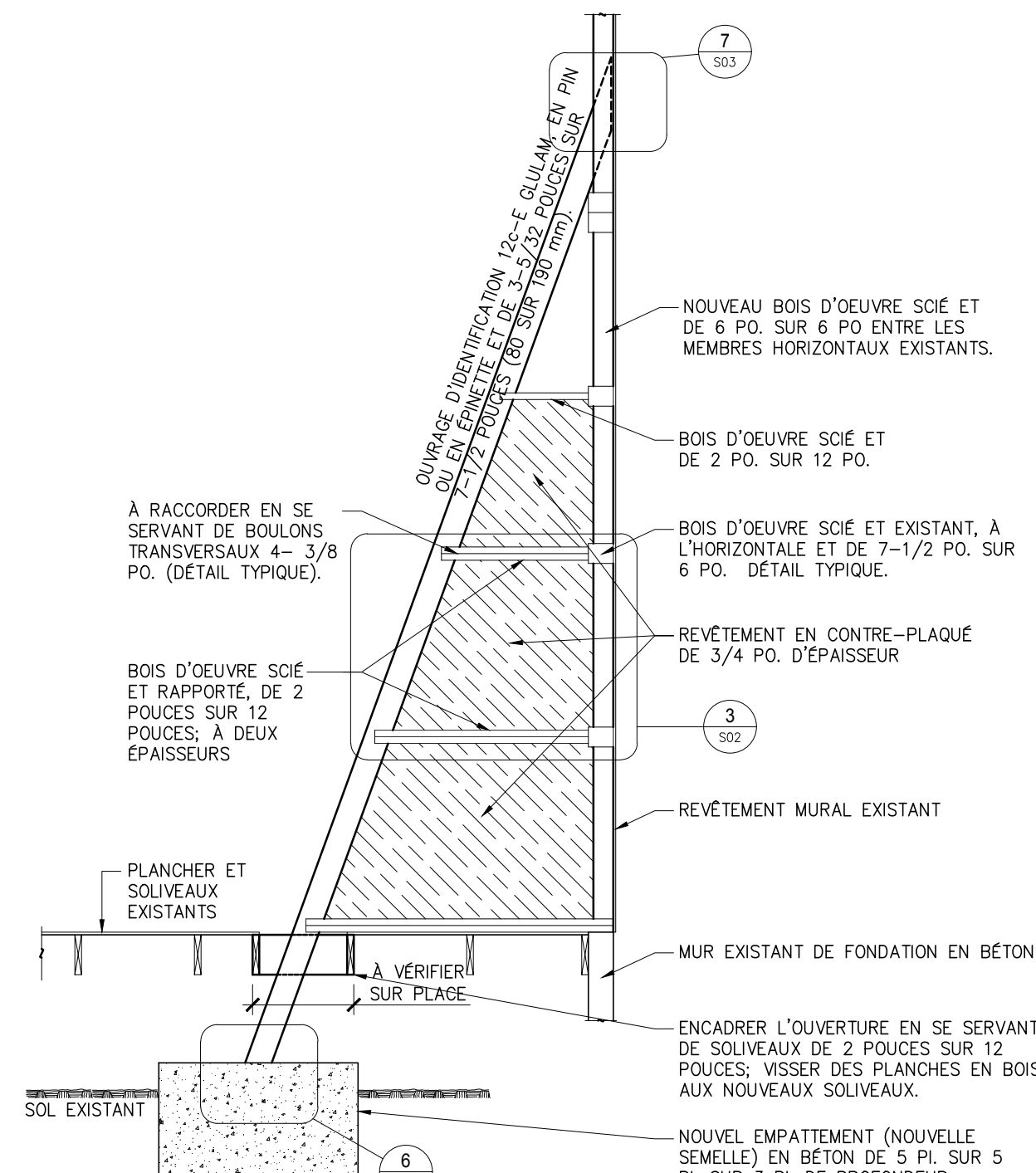
4 DÉTAIL DE RACCORDEMENT ENTRE LA COLONNE EXISTANTE ET LA NOUVELLE

S03 1/2" = 1'-0"



9 COUPE - VUE EN ÉLÉVATION PRINCIPALE

S02 1/4" = 1'-0"



8 COUPE TRANSVERSALE D'ENTRETOISE

S02 1/4" = 1'-0"

N°	Date	Révision
2	2018/09/19	DOCUMENT ADDENDA
1	2018/09/06	DOCUMENT DE SOUMISSION
B	2018/08/10	DOCUMENT À 99%, À FAIRE RÉVISER.
A	2018/08/03	DOCUMENT À 66%, À FAIRE RÉVISER.

Architecte

Échelle	Par	Date	Vérifié
SELON LES IND.	J.M./C.A.	A00T 2018	P.R.

Projet **TRAVAUX DE RESTAURATION DU BÂTIMENT 82**

Dessin **COUPES ET DÉTAILS**

Scale



Projet n°	Dessin n°	Révision
CEF18 00174	S03	